

Chapitre 1

Nature de l'épreuve

1. Libellés et instructions

Partons du libellé de l'exercice tel qu'il est proposé dans les concours. Nous citerons quatre exemples :

a. École Supérieure de Commerce de Paris :

« Vous présenterez en 300 mots (tolérance de 10 %), une synthèse des trois textes ci-après, en confrontant, sans aucune appréciation personnelle et en évitant autant que possible les citations, les divers points de vue exprimés par leurs auteurs.

Indiquez en fin de copie le nombre de mots utilisés. »

b. Institut supérieur de Gestion (ancienne formule)

« Les candidats doivent faire une synthèse des TROIS textes proposés en 300 mots. Un écart de 10 % en plus ou en moins est toléré.

Nous vous rappelons qu'une synthèse de textes n'est pas une succession de résumés, et qu'une référence explicite doit être faite — dans le corps du texte, et non entre parenthèses — aussi souvent que nécessaire, aux auteurs dont vous évoquez les propos.

NOTE IMPORTANTE

1. Vous n'avez pas à donner de titre, ni de sous-titre.
2. Votre synthèse doit traduire le plus fidèlement possible les idées exprimées dans le texte et elles seules.
3. Le nombre de mots employé devra figurer à la fin de chaque alinéa et, en fin de copie, le total général des mots de la synthèse devra être indiqué.

Il est signalé qu'un mot monosyllabique (à, de, le), un mot élidé (l', d', c'...) et chaque élément d'un mot composé comptent pour un mot. »

c. École Navale (Épreuve commune MP-PC-PSI)

« Cette épreuve de français est destinée à faire apparaître vos qualités de synthèse.

Vous devez analyser les textes qui vous sont proposés et en élaborer une synthèse objective, en faisant abstraction de votre opinion sur le sujet débattu.

Rédigez, à partir des extraits qui suivent, une note de synthèse de 400 mots maximum.

Elle comportera :

- la formulation de l'idée principale du dossier
- une synthèse structurée du ou des points de vue exprimés dans le dossier.

Liste des extraits : (Nous ne la reproduisons pas ici)

d. Concours de Professeur des Écoles

« Vous rédigerez une note de synthèse n'excédant pas trois pages, en confrontant sans appréciation personnelle les documents suivants [suivent les références de quatre textes]. »

Ces diverses formulations nous conduisent (par une démarche synthétique, déjà), à tirer quelques règles de base — qu'il y aura lieu de moduler en fonction des différents concours :

- La synthèse de textes porte, comme il se doit, sur plusieurs textes ; le chiffre le plus répandu est de trois. Mais ce n'est pas une loi absolue, et l'on a vu des concours d'Écoles de commerce proposer quatre textes, ce que fait régulièrement l'École Navale, l'écrit du CRPE (Concours de Professeur des écoles) — qui peut en proposer davantage (jusqu'à six).
- La synthèse de texte, comme le résumé, est un exercice de réduction. C'est-à-dire que nous partons d'un énoncé (E, on peut l'appeler « dossier ») d'une longueur indéterminée (n) et nous devons arriver à un texte réduit (S, certains parlent de « note ») dont le format sera inférieur à n ; soit, pour utiliser un langage mathématique :

$$S = \frac{E \cdot n}{x}$$

- Contrairement au résumé où x est une variable indexée sur le format de l'énoncé (x = E/10 ou E/5 : par exemple pour un énoncé de 4000 mots un résumé de 1/10 aboutirait à 400 mots), il semble qu'on ne tienne pas compte ici de ce qu'il est convenu d'appeler le « taux de réduction ». Ce qui nous amène à évoquer la longueur des textes proposés à la synthèse : de 1000 mots chacun environ quand il y en a trois, moins longs quand leur nombre est supérieur à trois. L'ensemble de l'énoncé (le dossier) n'excède jamais 3500 mots.
- Le format de la synthèse est, le plus généralement (et toujours dans les Écoles de commerce), imposé en nombre de mots, en l'occurrence 300 (400 à l'École Navale). Cette exigence de format, quand elle existe, est toujours clairement formulée et, parfois, avec un rappel des principes de décompte des mots. Ce qui nous amène à redéfinir la notion de mot dans les exercices de réduction de textes : « On entendra par mot l'unité typographique limitée par deux blancs, par deux signes typographiques, par un signe typographique et un blanc ou l'inverse. Ainsi l' compte pour

un mot et *c'est-à-dire* pour quatre » (Instructions officielles du baccalauréat). Une tolérance est traditionnellement accordée, le plus souvent de 10 % ce qui suppose, en mots :

$$270 > S > 330$$

À l'École Navale, plutôt que tolérance, on propose un format maximum. Ce qui est à la fois clair (à ne pas dépasser) et embarrassant (où se situe le « minimum » ?)

Enfin le nombre de mots doit, quand il est exigé, être impérativement indiqué en fin de copie (sous peine de sanction !).

La synthèse doit être neutre et objective, c'est-à-dire s'abstenir de tout commentaire personnel comme de toute interprétation subjective. Corollaire explicite, elle doit être ce que nous appellerons autonome, et ne pas nécessiter, pour être comprise, de retour à l'énoncé. Ce qu'explicitent certaines instructions officielles : « Quelqu'un qui n'aurait pas eu le dossier en mains devrait pouvoir se faire une idée claire et synthétique de l'ensemble formé par les documents qui la composent ». (*Recommandations pour le concours de Professeur des Écoles*, BO n° 43). C'est dans le même esprit que les concepteurs de l'ESCP établissent une analogie parlante : « Pour fixer les idées et préciser le caractère professionnel de la synthèse, disons que le candidat se trouve dans la situation d'un rapporteur qui rend compte, devant un conseil d'administration, des trois propositions de trois consultants pour la réalisation d'un même projet » (Note destinée aux préparateurs). Cette règle d'autonomie, on le sait, vaut également pour la contraction de texte, autant que la règle de fidélité, à la base des divers exercices de restitution.

La « note » de synthèse produite par le candidat doit être (l'exigence est soit formulée, soit implicite) à la fois rédigée (pas de style télégraphique ou de plan), et structurée (le propos doit respecter une organisation interne).

2. Les particularités de la synthèse

L'examen des libellés et des instructions nous a permis de souligner un certain nombre de points communs avec l'épreuve de référence qu'est la contraction. Nous avons intentionnellement laissé de côté les spécificités de notre exercice qui ne se limitent pas au simple changement d'énoncé passant de un à trois textes. Ce sont ces particularités qui nous conduiront à une définition précise de la nature de la synthèse¹.

On ramènera ces règles à trois.

1. Pour tout ce qui touche à la contraction de textes, on consultera : Yves Stalloni, *La Contraction de texte*, éditions Ellipses, 1998.

a. La confrontation des thèses

Cette exigence est ici essentielle et doit présider à l'entreprise. Pour la rappeler nous pouvons donner la parole aux responsables de l'épreuve à l'ESCP qui, dans la note déjà citée, nous précisent : « La synthèse exige donc un effort particulier pour dominer trois textes d'auteurs différents et en saisir la convergence et les divergences. Par là se manifeste cet esprit de synthèse qui a donné son nom à l'épreuve. le postulat de l'exercice est que les trois textes sont à la fois convergents (puisqu'ils répondent à la même question) et divergents (puisque ces réponses sont différentes). » En somme tout le propos doit être ramené à ce souci de confronter, de comparer et rien ne doit être avancé qui ne soit illustré par les trois textes. Nous verrons que, dans le détail, cette loi peut recevoir quelques nuances, de même que celle sur les « réponses divergentes », pas toujours aussi nettes à isoler.

b. L'identification des auteurs

Le libellé le rappelle souvent, et c'est une des caractéristiques (logiques) de l'exercice, il faut ici, contrairement à ce qui se passe pour un résumé, choisir une énonciation indirecte et restituer à chaque auteur la propriété de ses thèses : « L'exercice de synthèse ne doit pas fondre les différents auteurs dans l'anonymat, mais doit s'attacher au contraire à articuler la singularité des points de vue en identifiant précisément les auteurs de façon à laisser au lecteur la possibilité de replacer tel propos particulier dans la cohérence d'un essai ou d'une œuvre [...] Une bonne synthèse doit s'attacher à restituer ces divergences, en laissant nommément à chacun des auteurs la responsabilité de son opinion » (Rapport 1997 de l'École Navale). Il est déconseillé de renvoyer au texte de façon télégraphique par le recours à des parenthèses où figure, de façon brute, le nom de l'auteur, ou, plus encore, de se dispenser de nommer les noms des auteurs en les remplaçant systématiquement par le numéro des textes. Même si, occasionnellement, on peut accepter que soit fait référence au « premier texte », ou aux « deuxième » et « troisième ». L'important, à vrai dire, est d'éviter l'anonymat du propos. On y parvient en s'imposant de passer par cette loi d'identification : toute idée, toute proposition est, sans équivoque, rendue à celui, celle ou ceux qui en est (sont) le(s) père(s). Cette loi intangible aura des conséquences sur la rédaction et le format : nous y reviendrons plus loin. (Notons incidemment que dans l'exercice appelé « Synthèse de documents ou de dossier » en usage pour les BTS, l'identification des auteurs n'est pas exigée — de même d'ailleurs que le format imposé).

c. La structuration de la pensée

Plutôt que d'un résumé de texte nous rapprocherons ici l'exercice d'une dissertation, plus courte et pas vraiment libre (puisque les arguments et les

exemples viennent de textes étrangers) mais, comme elle, rigoureusement structurée, c'est-à-dire qui comporte :

- une introduction (brève) qui définit une problématique (ce que les responsables de l'ESCP appelle la « question globale » et ceux de Navale « l'idée principale du dossier ») ;
- un développement articulé autour de thèmes de confrontation (de deux à quatre, généralement trois), en somme les axes du débat appelés parfois « points de confrontation » ou « points de contact », ou « sous-questions » ;
- une conclusion (toujours brève) qui permet, sans répéter ce qu'a dit la synthèse, de prendre congé sur une réflexion générale concernant, par exemple, le « mode d'approche » respectif des divers auteurs.

Nous reviendrons plus loin de façon détaillée sur la mise en œuvre et la réalisation du plan.

3. Les défauts à éviter

Avant d'en venir à la mise en pratique de ces règles, énumérons les fautes traditionnelles recensées dans les rapports de concours, palmarès négatif qui nous permet d'affiner, a contrario, les principes méthodologiques déjà dégagés.

Outre les infractions aux lois de base (format, identification, neutralité, fidélité sur lesquelles nous ne revenons pas), seront donc proscrits et pénalisés :

- la juxtaposition : le candidat propose trois résumés séparés sur chacun des trois textes, vaguement reliés par des phrases de transition ;
- le « cocktail », c'est-à-dire le mélange dans le même verre (paragraphe ou phrase) de différents breuvages (auteurs, thèses), pour aboutir à une boisson inédite mais étrangement métissée ; par exemple : « Dupond, Martin et Durand prétendent que le bonheur dépend de » ;
- l'« amalgame anonyme », variante du précédent qui ajoute au mélange des thèses l'oubli du nom des auteurs : « Le bonheur dépend tantôt de... ou de... » Citons les rapporteurs de l'École Navale : « Un exercice de synthèse ne consiste pas à amalgamer tant bien que mal des opinions diverses pour les réduire à un artefact et confondre dans un pseudo-consensus des opinions différentes et parfois opposés. » (Concours 1997) ;
- l'émiettement de la pensée, sous la forme de petites phrases inconsistantes accumulées de manière paratactique (c'est-à-dire sans lien logique), qui diluent la thématique et occultent finalement le sens profond du raisonnement ;
- le « va-et-vient chaotique », accumulation incohérente de phrases renvoyant successivement aux divers textes, au mépris de la logique et de l'unité ;

- les « fausses fenêtres » : la métaphore est cette fois décorative et sert à désigner ces trucages qui consistent à inventer un argument par souci de symétrie. Sous prétexte que deux seulement des trois auteurs ont évoqué un thème, on prête indûment au troisième une vague position personnelle qui peut satisfaire l'œil mais qui viole l'esprit, puisqu'elle est trahison ;
- l'allusion simplificatrice : par souci de concision, on tente, dans une même phrase, de résumer en quelques mots une succession d'idées dues à des auteurs différents : « Si Joinet déclare... Jankélévitch en revanche affirme... alors que Grosser prétend... » (exemple donné par les rapporteurs de l'ESCP cf. *Infra*, épreuve n° 15).

L'énumération des bévues a quelque chose de fastidieux et ne renseigne guère sur ce qu'il faut faire et qui est attendu. Il est temps de venir à la mise en pratique de l'exercice, et nous le ferons en respectant les deux étapes qu'il exige — un peu comparables à la double démarche de compréhension et de rédaction que suppose la contraction de texte : la lecture, l'écriture, ou encore l'approche des textes, puis la rédaction de sa synthèse.

Chapitre 2

L'approche des textes

Il y a évidemment une technique à suivre pour réaliser une synthèse et il n'est pas question, pour un exercice aussi rigoureux et délicat, de se fier à l'improvisation. À la différence de ce qui existe pour le résumé, où plusieurs méthodes sont possibles, on peut estimer que s'impose ici une règle d'approche quasi immuable qui comporte toujours deux temps : la lecture, l'élaboration du plan.

1. La lecture

Contrairement à ce qui pourrait être fait pour un énoncé de résumé, notamment quand celui-ci est long, il est indispensable ici de lire, et de manière active, l'ensemble des textes. Tout commence par un travail de « déchiffrage » que l'on peut également interpréter comme un « déchiffrement », ou un « défrichage ».

Cette étape consiste à « mettre à plat » les textes en faisant ressortir leurs composantes essentielles : grandes idées, articulations logiques, digressions, exemples, etc. Ce travail doit être lent, précis, aéré ; n'hésitez pas à y consacrer le temps nécessaire (environ le tiers de l'épreuve). N'hésitez pas à utiliser diverses feuilles de brouillon (une pour chaque texte) dont vous ne remplirez que le recto. À la fin de ce temps de lecture, vous aurez à votre disposition un matériau précis et lisible d'un rapide coup d'œil. Si vous le pouvez, essayez, en une phrase courte et schématique, de rendre l'idée essentielle de chaque texte, un peu comme si vous proposiez un titre (surtout quand le texte n'en comporte pas, et c'est le plus souvent le cas, notamment à l'ESCP).

Par exemple l'épreuve donnée à ce concours en 1979 (et que nous ne reproduisons pas) portait sur le sport ; en schématisant à l'extrême on aurait pu, pour chacun des trois textes, proposer les titres-résumés suivants :

- Texte 1 (G. Duhamel) : les excès du sport : le professionnalisme, le langage ;
- Texte 2 (P. Debray) : Les mythes créés par le sport (à travers un exemple, le Tour de France cycliste) ;
- Texte 3 (A. Stil) : Le sport-spectacle comme formation de l'individu.

Nous donnons plus loin deux exemples de cette étape du travail.

2. La construction du plan

À partir des charpentes analytiques fournies par la lecture active et méthodique des textes, il vous faudra passer à la deuxième étape, tenue pour essentielle : l'organisation de votre synthèse autour d'un plan personnel. Pour vous persuader de l'importance de ce moment, citons à nouveau les responsables de l'ESCP : « Reste la composition, l'organisation de la confrontation : c'est là un point majeur si l'on veut que cette confrontation, comme l'exigent les conventions de l'épreuve, soit rapide, claire et significative. »

Pour parvenir à un plan pertinent, nous proposons de respecter les trois phases suivantes :

a. La mise en rapport des textes

À partir de vos notes issues de la lecture, efforcez-vous de distinguer les points essentiels sur lesquels les textes se recoupent ou s'opposent. Vous pouvez, pour vous aider, utiliser, sur vos brouillons, divers signes de reconnaissance, divers repères de couleurs différentes par exemple ; vous pouvez tracer des marques, assurer des renvois à partir de mots-signaux, de numéros, de flèches, de traits,... ou de tout ce qui vous permet d'établir les rapprochements ou les oppositions d'idées.

b. Le repérage des points de contacts (ou de confrontation)

Tâche délicate qui consiste à identifier, dans la mise en relation des divers textes, les thèmes dominants à partir desquels se construira le plan. Il n'est pas impossible de reproduire les diverses données dans un tableau à deux entrées qui fournit une commode récapitulation. Par exemple autour de quatre « points de confrontation » du type : définition de la notion, ses formes, les limites qu'elle suppose, les solutions qu'elle appelle. Ce qui nous donnerait le tableau suivant :

	Définitions	Formes	Limites	Solutions
Texte 1				
Texte 2				
Texte 3				

Les cases vides seront remplies à partir des informations données par les textes.

Certaines cases peuvent rester vides (ce qui invalide peut-être le thème retenu) ; certaines idées peuvent avoir du mal à se distribuer idéalement dans un tableau de ce type, forcément schématique. Le principe est surtout destiné à clarifier l'organisation.